

Examen agent sportif 2015 :

2nde épreuve

1. Vous souhaitez créer une personne morale pour l'exercice de votre profession d'agent sportif. Un joueur espagnol évoluant dans un club professionnel russe souhaiterait devenir actionnaire de votre société. Quelle réponse allez-vous lui apporter ? (0,5 point)
2. Citez les trois conditions auxquelles la FFBB subordonne la délivrance de la licence d'agent sportif une fois les candidats admis. (0,75 point)
3. Que risque, au niveau disciplinaire, une association ou une société sportive qui aurait conclu un contrat de travail avec un joueur par l'intermédiaire d'un agent non licencié ? (0,75 point)
4. Un joueur de NM2 évolue dans un club placé en redressement judiciaire. Peut-il évoluer dans une autre équipe de NM2 ? Si son club était mis en liquidation judiciaire, serait-ce la même décision ? Justifiez. (0,5 point)
5. Le championnat de Ligue Féminine de Basket (LFB) est-il un championnat professionnel ? Expliquez. (0,5 point)
6. Vous souhaitez placer un coach en tant que responsable d'un centre de formation de LFB. Indiquez les deux conditions substantielles relatives à ce contrat de travail ? (1 point)
7. Une joueuse a signé un contrat de deux mois en LFB en tant que joker médical. Au terme de son contrat, pouvez-vous lui proposer un autre remplacement médical ? Dans quelles conditions ? (1 point)
8. Rappelez les obligations incombant aux agents sportifs en matière de paris sportifs. (1 point)

9. Un joueur de PRO B a été coupé par son club ; un club de NM1, informé d'une passerelle entre les deux divisions, se rapproche de vous pour le recruter. Expliquez dans quelles conditions son recrutement sera-t-il possible. (1,5 point)

10. Un de vos joueurs souffrant d'allergies respiratoires chroniques a été mis sous traitement médicamenteux par son médecin. Que lui conseillez-vous pour se prémunir de l'ouverture d'un dossier disciplinaire pour utilisation d'un produit dopant ? Détaillez (1 point).

11. Jusqu'à quel âge, si cela est limité, un joueur binational transféré en tant que jeune joueur, au titre de l'article 3-52 Règlements FIBA, est-il tenu d'attendre pour choisir l'équipe nationale du pays dans lequel il a été transféré et dont il a la nationalité ? (0,5 point)

12. Quelle est la rémunération mensuelle brute minimum pour un joueur en formation ayant signé un contrat stagiaire de deux saisons et dont la convention de formation prévoit une durée hebdomadaire de travail de 12h ? Cette rémunération minimale peut-elle inclure des avantages en nature ? (0,5 point)

13. Dans quel cadre est-il autorisé de prévoir une clause de résiliation anticipée unilatérale à l'initiative du joueur dans un contrat de travail ? Que doit impérativement prévoir la clause ? (1,25 point)

14. Est-il obligatoire d'avoir recours à l'utilisation du contrat de travail de joueur professionnel type mis à disposition par la LNB ? Dans quelles conditions peut-on y insérer des dispositions non prévues initialement ? (1 point)

15. Vous êtes l'agent d'un joueur qui vient de signer un contrat de travail au sein d'un club de PRO A. Le club a transmis tous les documents nécessaires à l'homologation du contrat de travail du joueur ainsi qu'à la qualification de celui-ci dans les délais impartis par les règlements de la LNB. Pourtant, la Commission de Contrôle de Gestion émet un avis défavorable sur ce dossier auprès de la Commission d'Homologation et de Qualification. Quelles sont les conséquences pour le joueur et le club ? Quels sont les moyens de recours pour contester cette décision ? (0,5 point)

-
16. Vous êtes l'agent d'un entraîneur qui effectue sa première saison en qualité d'entraîneur principal au sein d'un club de PRO A. Son contrat de travail avait été conclu pour une période d'une saison sportive. Les parties entrent en négociations pour une prolongation éventuelle du contrat susvisé. Pour plusieurs raisons, l'entraîneur souhaite prolonger son contrat pour une période d'un an seulement. Est-ce envisageable ? Pourquoi ? Quelle pourrait-être sa meilleure option compte tenu de son souhait de prolonger pour une durée d'un an ? (0,75 point)
17. Vous êtes l'agent d'un joueur de nationalité américaine. Quels éléments doivent être transmis par le club dans le cadre du dépôt de la demande d'homologation du contrat et de qualification du joueur qui ne sont pas nécessaires pour un joueur de nationalité française ? (0,75 point)
18. Vous êtes l'agent d'un joueur considéré par les règlements de la LNB comme non formé localement. Des négociations ont été entamées avec un club de PRO B, qui dispose déjà dans son effectif de 8 contrats professionnels dont 5 joueurs professionnels formés localement. 2 joueurs sont également embauchés sous contrat stagiaire et formés localement. Le club est-il autorisé à recruter votre joueur ? Si oui, quelles sont les conséquences sur la feuille de marque ? (1,25 point)

Cas pratique :

- 1) Un joueur de 25 ans, sous contrat professionnel avec un club de PRO A et qui ne dispose pas d'assez de temps de jeu, souhaiterait trouver un autre club avant la fin de l'année civile. Son club refuse de rompre son contrat mais ne s'oppose pas à ce qu'il joue dans un autre club. Que pouvez-vous leur conseiller ? Détaillez les conditions de signature d'une telle relation. (2 points)

- 2) Vous avez trouvé un club de PRO B qui joue la montée. Le club souhaiterait toutefois réduire le salaire mensuel du joueur et convertir la différence en prime de montée. Est-ce possible ? Comment sera alors comptée votre rémunération ? Qui vous versera cette somme ? (1,5 point)

- 3) Le joueur se blesse au cours d'un match avec sa nouvelle équipe. Quel club recevra les indemnités journalières et versera en conséquence le salaire au joueur ? Qu'en serait-il si la blessure du joueur courrait au-delà de la date du contrat signé avec le nouveau club ? (1,5 point)